

€DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 02 Avril 2021

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du **Rapport d'Orientation Budgétaire** présenté en Conseil Municipal le 22 Février 2021 et établi avec la volonté de mettre en œuvre le projet municipal tel que défini dans le **Rapport d'Orientations Politiques** adopté le 22 février 2021 :

- ✓ Maintenir :
 - un effort d'équipement le plus conséquent possible
 - une qualité du service public communal
 - des équilibres financiers dans le plus strict respect des procédures
- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment les dépenses de personnel
- ✓ Stabiliser l'endettement avec une capacité de désendettement inférieure à 11 ans
- ✓ Augmenter le taux d'épargne brute à plus de 10 %
- ✓ Ne pas alourdir la fiscalité
- ✓ Bénéficier au maximum des financements externes et notamment du plan de relance

Suite à des problèmes techniques, la mise en place de la procédure des AP/CP (Autorisations de programmes / Crédits de paiement) qui devait être effective à compter du budget primitif 2021 est repoussée à la prochaine décision modificative.

Cette nouvelle procédure doit permettre :

- d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme ;
- d'avoir une approche pluriannuelle du budget pour une gestion prospective et une meilleure appréhension des marges de manœuvre ;
- d'ajuster les projets aux possibilités financières de la commune.

Cette note est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2020.

Budget Principal

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 25 350 801.14 € soit un budget en légère hausse par rapport à celui de 2020 (24 723 753.93 €) :

- Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 25 350 801.14 €.

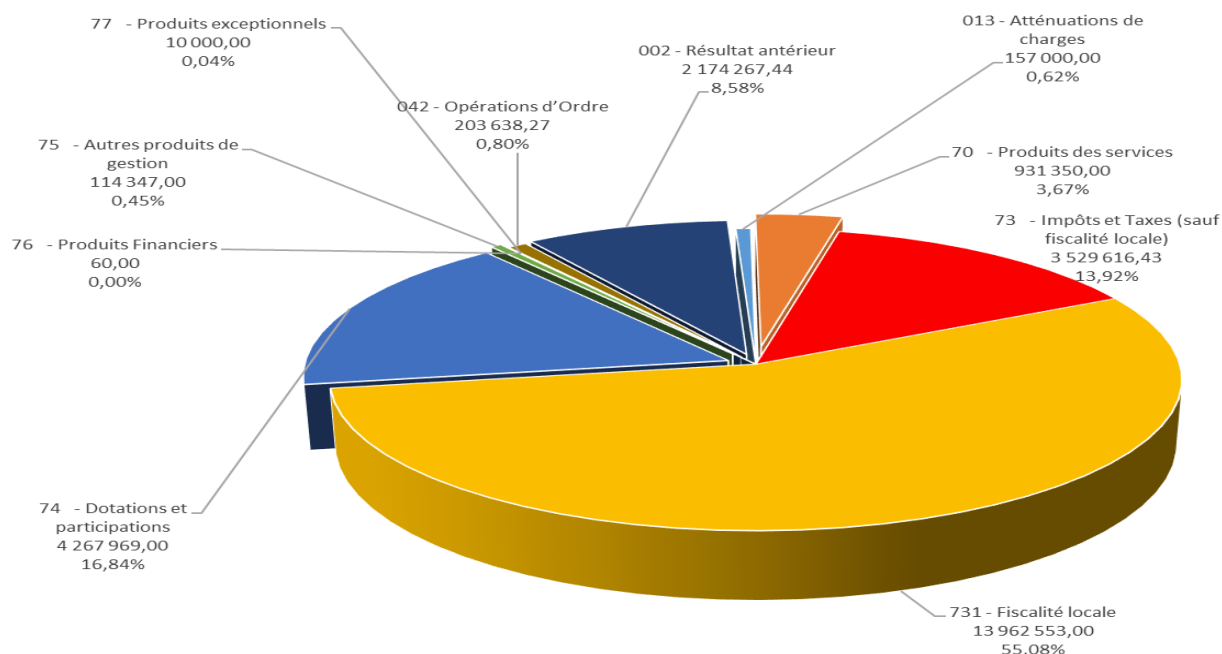
Elles se répartissent comme suit :

- o Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements **des impôts et taxes** qui représentent 76.14% des recettes réelles de la ville soit 17 492 169.43 €.
- o Le deuxième poste le plus important est celui concernant **les dotations et participations** pour un montant de 4 267 969.00 € (soit 18.58% des recettes réelles de fonctionnement).
- o **Le produit des domaines et de gestion courante**, qui représente 4.05% des recettes réelles de la ville, s'élève à 931 350.00 €.
- o Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, **le montant des travaux en régie** budgétées à hauteur de 200 000 € cette année, **les produits financiers** ainsi que **les produits spécifiques** (mandats annulés sur exercices antérieurs pour 10 000 €).
- o Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de **l'excédent cumulé** reporté de l'exercice 2020 pour 2 174 267.44 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2021
013 - Atténuations de charges	128 500,00	013 - Atténuations de charges	157 000,00
70 - Produits des services	939 750,00	70 - Produits des services	931 350,00
73 - Impôts et Taxes	3 528 142,43	73 - Impôts et Taxes (sauf fiscalité locale)	3 529 616,43
731 - Fiscalité locale	14 221 107,00	731 - Fiscalité locale	13 962 553,00
74 - Dotations et participations	4 169 739,05	74 - Dotations et participations	4 267 969,00
75 - Autres produits de gestion	153 438,01	75 - Autres produits de gestion	114 347,00
76 - Produits Financiers	60,00	76 - Produits Financiers	60,00
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	77 - Produits exceptionnels	10 000,00
78 - Reprises su provisions	0,00	78 - Reprises su provisions	
042 - Opérations d'Ordre	455 781,18	042 - Opérations d'Ordre	203 638,27
002 - Résultat antérieur	1 117 236,26	002 - Résultat antérieur	2 174 267,44
TOTAL	24 723 753,93	TOTAL	25 350 801,14

Recettes de Fonctionnement par chapitre BP 2021



Chapitre 013 : Il comprend notamment **les remboursements de rémunérations et charges sociales du personnel** suite à une prise en charge par la Sécurité Sociale (agents non titulaires) ou par l'assurance statutaire de la collectivité (agents titulaires).

Chapitre 70 : Il concerne **les produits des services du domaine et des ventes diverses**.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA, par ELIOR (prestataire restauration scolaire) ainsi que par les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes est de l'ordre de 841 600 € soit plus de 90.36% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public (telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF) pour 51 400 € ou encore les concessions dans les cimetières pour 20100 euros.

Chapitre 73 : il contient trois recettes importantes :

- **L'attribution de compensation** versée par Val de Garonne Agglomération pour un montant de 3 305 616.43 €

- **Le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales** (FPIC) pour 220 000 €

- **La taxe sur les terrains constructibles** pour 4 000 €

Chapitre 731 : Ce chapitre, sur la fiscalité locale, comprend :

- **Le produit des contributions directes pour un montant de 13 962 553.00 €**

La loi de Finances 2021 a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 0,2 % sur le foncier et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Les taux communaux ne sont pas modifiés en 2021, mais la réforme de la fiscalité locale transfère la fiscalité départementale sur le foncier bâti aux communes, avec un mécanisme de coefficient de correction pour « ajuster » ce nouveau produit à la perte de la taxe d'habitation. Il est à noter que ce transfert de taxes ne va pas alourdir la fiscalité payée par les ménages et les entreprises.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation avec une prévision de 550 000 €**

- **La taxe locale sur la publicité extérieure pour environ 200 000 €**

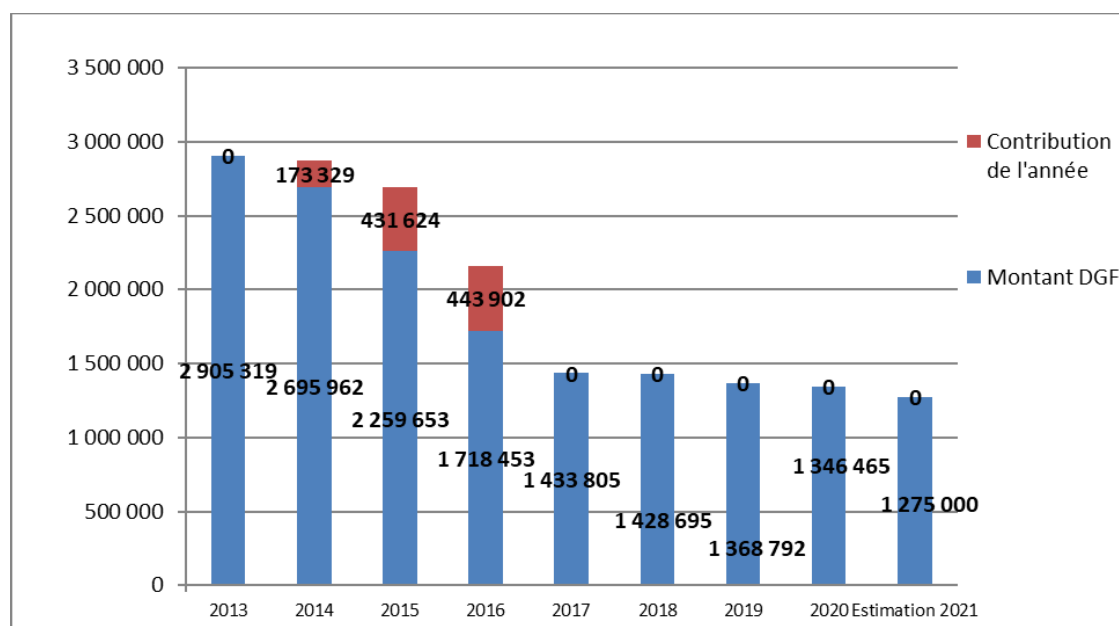
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 415 000 €**

- **Les droits de place pour 50 600 €**

Chapitre 74 : Il comptabilise principalement **les dotations de l'Etat et des participations diverses** :

- La dotation forfaitaire
- La DSU et la DSR
- Les dotations de compensation au titre des exonérations fiscales
- Le FCTVA en fonctionnement

Evolution des dotations de 2014 à 2020 (base 2013)										
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Est. 2021	Perte cumulée depuis 2014
Montant DGF Attribué	2 905 319	2 695 962	2 259 653	1 718 453	1 433 805	1 428 695	1 368 792	1 346 465	1 275 000	
Montant DGF de référen	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	2 905 319	
Différence	0	-209 357	-645 666	-1 186 866	-1 471 514	-1 476 624	-1 536 527	-1 558 854	-1 630 319	-9 715 727
Nombre habitants DGF	19 265	19 056	19 294	18 843	18 595	18 779	18 481	18 521		
Montant DGF par Hab.	150,81	141,48	117,12	91,20	77,11	76,08	74,06	72,70		
Montant DSR Attribué	265 425	274 370	311 347	323 603	360 085	368 137	377 224	397 077	410 000	Gain cumulé depuis 2014
Montant DSR de référen	265 425	265 425	265 425	265 425	265 425	265 425	265 425	265 425	265 425	
Différence	0	8 945	45 922	58 178	94 660	102 712	111 799	131 652	144 575	698 443
Montant DSU Attribué	288 345	292 093	294 722	297 669	364 531	403 385	434 016	466 430	490 000	Gain cumulé depuis 2014
Montant DSU de référen	288 345	288 345	288 345	288 345	288 345	288 345	288 345	288 345	288 345	
Différence	0	3 748	6 377	9 324	76 186	115 040	145 671	178 085	201 655	736 086
Montant DNP Attribué	309 117	368 922	415 346	397 173	391 815	357 837	322 053	308 390	290 000	Perte cumulée depuis 2014
Montant DNP de référen	309 117	309 117	309 117	309 117	309 117	309 117	309 117	309 117	309 117	
Différence	0	-59 805	-106 229	-88 056	-82 698	-48 720	-12 936	727	19 117	-378 600
Perte totale cumulée depuis 2014										
-8 659 798										
soit une moyenne de 1 082 475 par an										



Il y a également **diverses participations de collectivités territoriales et autres organismes** et notamment :

- La CAF pour l'enfance et la jeunesse (plus de 400 000 €)
- L'Etat pour les rythmes scolaires (70 000 €)
- Le Conseil Départemental pour le conservatoire (50 000 €) et l'utilisation des gymnases (20 000 €)
- Les compensations de l'Etat concernant les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières pour 1 049 059 €

Chapitre 75 : Il s'agit **des autres produits de gestion courante** comme :

- Le produit des locations des immeubles communaux (64 147 €)
- Le produit de la concession du gaz (9 800 €)
- Les indemnités de sinistres (20 000 €)
- Les produits exceptionnels divers (20 300 €)

Chapitre 76 : se trouvent d'éventuelles **rémunérations de parts sociales** détenues par la collectivité.

Chapitre 77 : il comprend **les prévisions d'annulations de mandats sur exercices précédents** (10 000 €).

Chapitre 042 : il concerne **des opérations d'ordre budgétaire** :

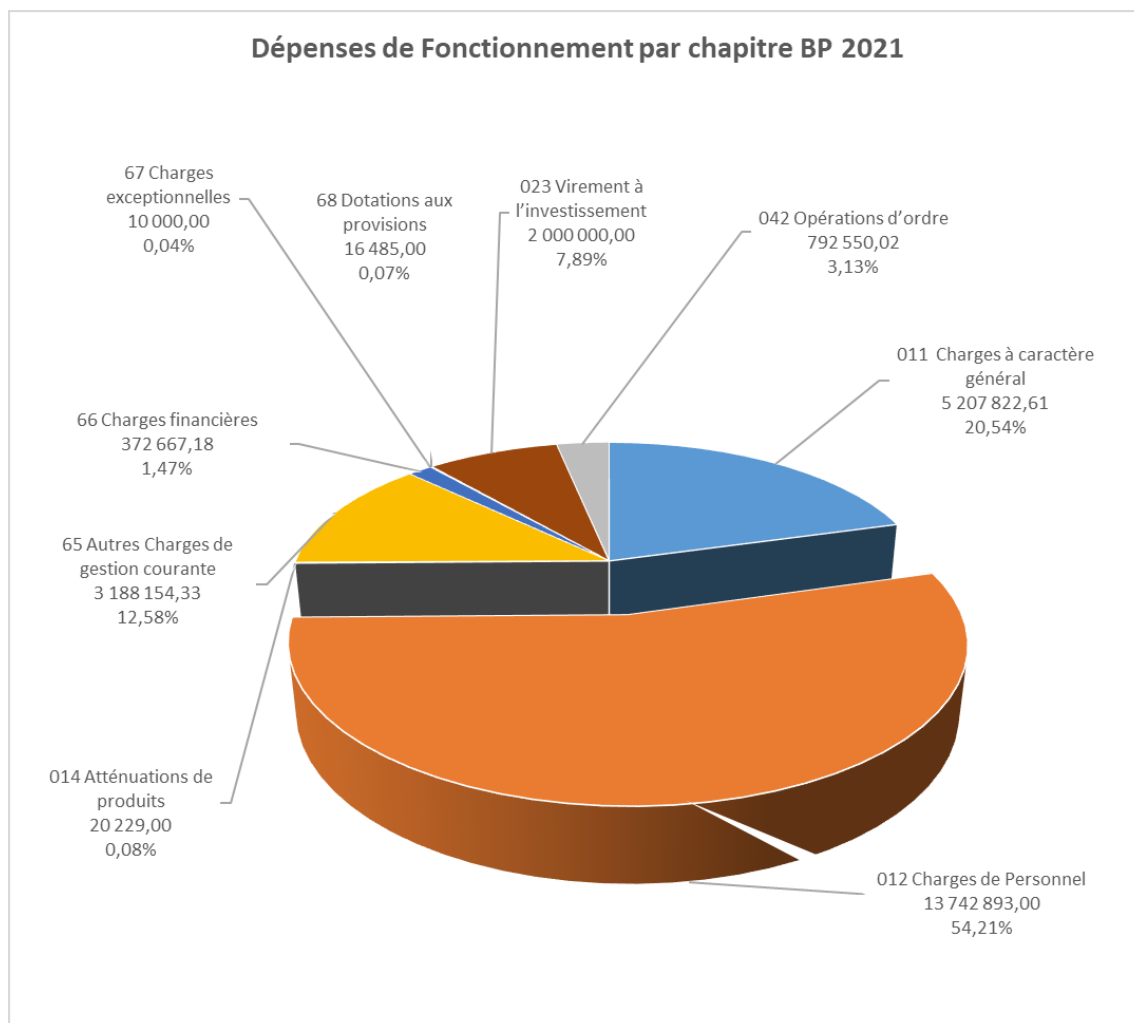
- La comptabilisation des travaux en régie pour 200 000 €
- La quote-part des subventions reçues et amortissables pour 3 638,27 €.

• **Dépenses** :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 25 350 801.14 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2021
011 Charges à caractère général	4 993 721,25	011 Charges à caractère général	5 207 822,61
012 Charges de Personnel	13 611 575,00	012 Charges de Personnel	13 742 893,00
014 Atténuations de produits	20 000,00	014 Atténuations de produits	20 229,00
65 Autres Charges de gestion	3 259 951,54	65 Autres Charges de gestion	3 188 154,33
66 Charges financières	375 215,01	66 Charges financières	372 667,18
67 Charges exceptionnelles	12 000,00	67 Charges exceptionnelles	10 000,00
68 Dotations aux provisions	22 072,50	68 Dotations aux provisions	16 485,00
023 Virement à l'investissement	1 730 000,00	023 Virement à l'investissement	2 000 000,00
042 Opérations d'ordre	1 011 210,98	042 Opérations d'ordre	792 550,02
TOTAL	25 035 746,28	TOTAL	25 350 801,14



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : 5 207 822.61 €

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance...

Ces postes représentent près du quart des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre des charges à caractère général est difficilement comparable à celui de 2020 du fait de la crise sanitaire qui a perturbé, l'an dernier, le fonctionnement des services.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel pour un montant de 13 742 893 €

Au-delà des rémunérations, d'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre :

- L'assurance des risques statutaires (décès, invalidité et accidents du travail) à hauteur de 104 000 € environ
- Le versement au CNAS pour 88 000 euros

- La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10 € par agent et par mois) ainsi que des conjoints et des enfants (5€ par personne et par mois)
- Le remboursement à VGA des animateurs CLAE pour 450 000 € environ
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 27 000 euros

Chapitre 014 : Atténuations de produits : 20 229 €

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal :

- Dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 3 188 154.33 €

Ce chapitre concerne :

- **Le contingent du service incendie** : 33.80 euros par habitant soit 589 983 € pour 2021 (+1.35% de la contribution par habitant)
- **Le versement des indemnités des élus** pour 244 000 €
- **Les subventions de fonctionnement aux associations** pour 1 061 000 euros
- **La subvention au CCAS** qui s'élève à 650 000 € en 2021
- **La subvention à la CFP** qui s'élève à 300 000 € en 2021

Dans ce chapitre, figurent également **les subventions d'équilibre prévisionnelles des budgets annexes** suivants :

➤ **Le parc de stationnement**

BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €
BP 2017 : 195 150.00 €	Versé : 229 021.40 €
BP 2018 : 203 039.79 €	Versé : 203 039.79 €
BP 2019 : 140 000.00 €	Versé : 74 025.39 €
BP 2020 : 40 689.38 €	Versé : 67 276.83 €

Prévisions BP 2021 : 53 287.20 €

➤ **La salle de spectacles du Comoedia**

BP 2016 : 102 645.00 €	Versé : 102 645.00 €
BP 2017 : 169 356.83 €	Versé : 169 356.83 €
BP 2018 : 157 817.77 €	Versé : 157 817.77 €
BP 2019 : 178 265.00 €	Versé : 178 265.00 €
BP 2020 : 182 704.71 €	Versé : 182 704.71 €

Prévisions BP 2021 : 63 394.83 €

➤ **CESAmé**

Prévisions BP 2021 : 164 228.90 €

Ces subventions d'équilibre seront définitivement calculées en fin d'exercice 2021 afin de les ajuster aux besoins réels de financement de ces budgets annexes.

Ces ajustements comptables font l'objet d'une délibération spécifique, par budget annexe lors du dernier conseil municipal de l'année.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend, pour l'essentiel, le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 372 667.18 €.

Chapitre 67 : Charges spécifiques :

Il s'agit de prévisions à hauteur de 10 000 € concernant d'éventuels titres à annuler sur exercices précédents

Chapitre 68 : Dotations aux provisions :

Il s'agit des dotations aux provisions semi-budgétaires rendues obligatoires par la mise en place de la nomenclature comptable M57 : dotations aux provisions pour risques et charges liés aux Comptes Epargne Temps pour 16 485.00 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement et est prévue à hauteur de 2 000 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations (727 531.62 €) et des charges financières à répartir (65 018.40 €).

Ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement et contribuent à l'autofinancement de la section investissement.

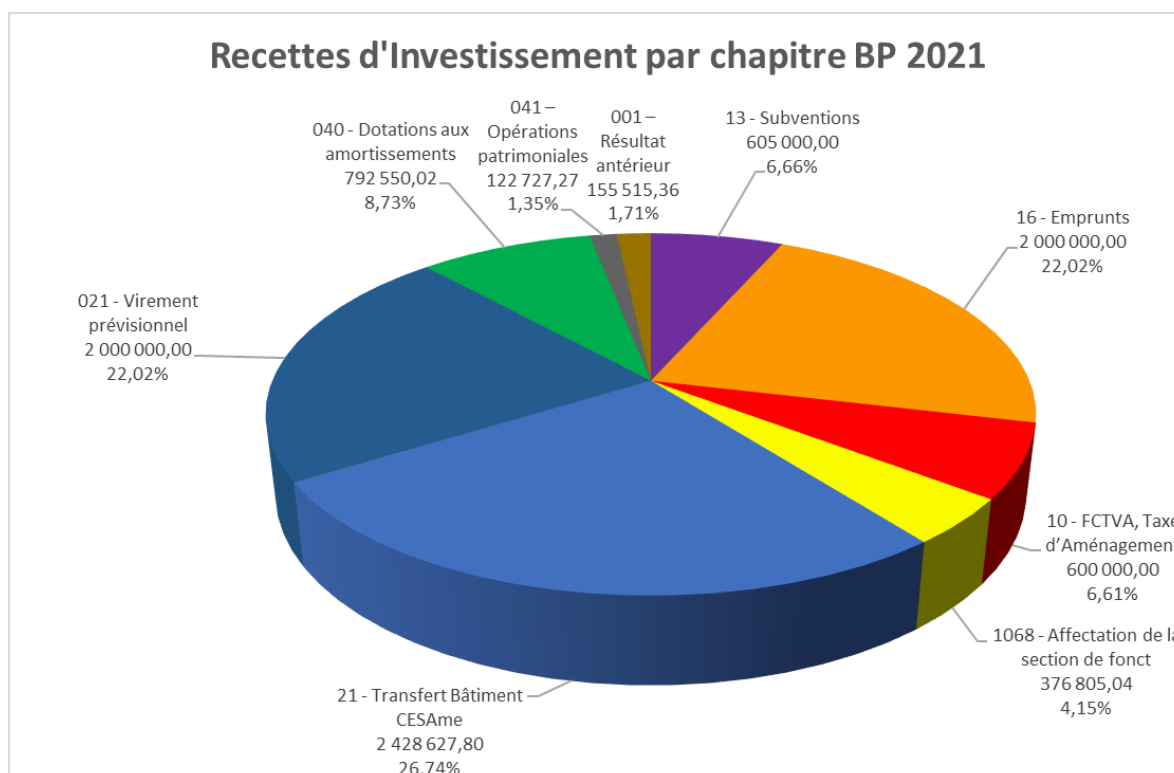
➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 10 259 979.45 €, y compris les restes à réaliser (1 177 753.96 € en recettes et 1 710 074.36 € en dépenses).

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 et 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions	1 291 041,24	605 000,00
16 - Emprunts	2 499 999,99	2 000 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	600 000,00	600 000,00
1068 - Affectation de la section de fonc	1 334 436,52	376 805,04
165 - Dépôts et Cautionnements	1 000,00	1 000,00
21 – Immobilisations corporelles		2 428 627,80
23 – Régularisation CVCV		
45 – Opérations pour le compte de t	458 974,44	
024 - Produits de cessions	346 175,00	
021 - Virement prévisionnel	1 730 000,00	2 000 000,00
040 - Dotations aux amortissements	1 011 210,98	792 550,02
041 – Opérations patrimoniales		122 727,27
001 – Résultat antérieur		155 515,36
TOTAL	9 272 838,17	9 082 225,49



Les recettes sont constituées par :

- **Un emprunt** à hauteur de 2 000 000 €
- **Le remboursement du FCTVA** qui devrait être de l'ordre de 500 000 €
- **Des taxes d'urbanisme** pour environ 100 000 €
- **Les recettes d'amortissement** pour 792 550.02 €

- **Les subventions** inscrites au BP 2021 suivantes :
 - Amendes de police 150 000 €
 - PAE 10 000 €
 - Participation Garorock aux travaux de la Filhole 25 000 €
 - Subvention Etat FNADT pour CESAme 420 000 €

Cette subvention attribuée en 2020 ne sera transférée sur le budget annexe CESAme que lors de la création de l'AP/CP lors d'une prochaine décision modificative.

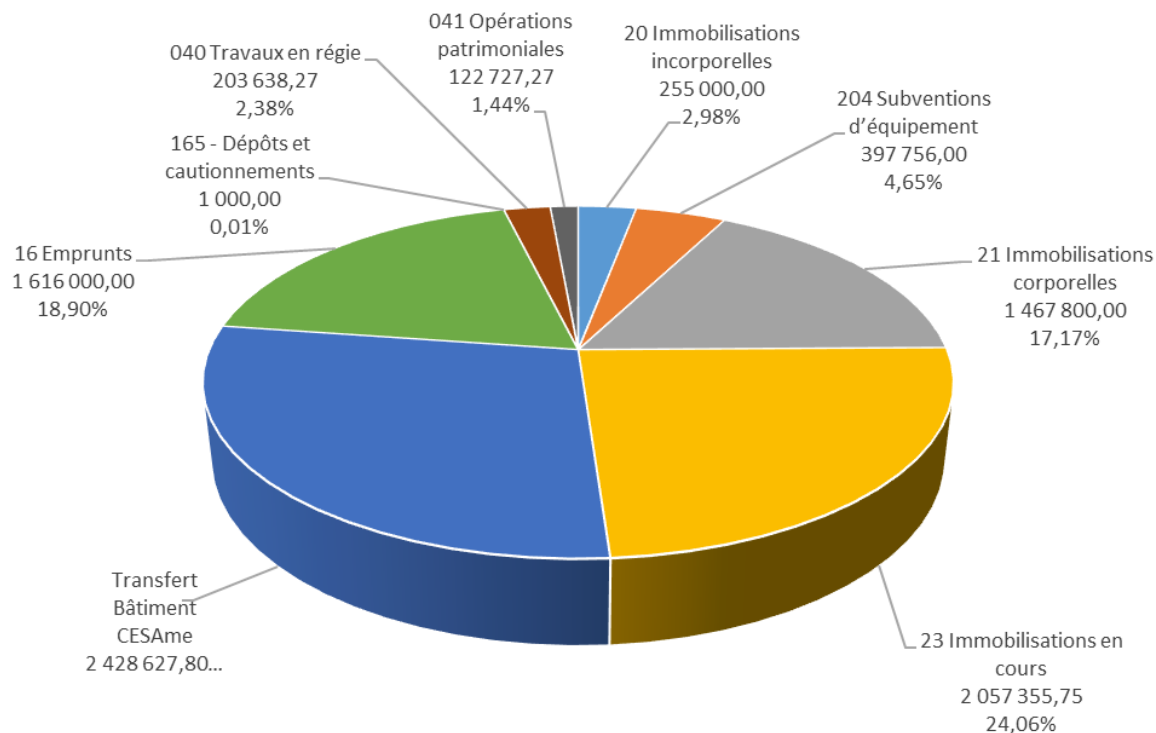
Il reste également à percevoir (inscrit dans les restes à réaliser 2020) la vente de l'ancien conservatoire de musique pour un montant de 346 175 euros (acte notarié prévu en septembre 2020).

- **Dépenses :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2020 et 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	192 825.38	255 000.00
204 Subventions d'équipement	482 846.28	397 756.00
21 Immobilisations corporelles	1 693 399.29	1 467 800.00
23 Immobilisations en cours	1 143 714.25	2 057 355.75
Opérations d'équipement	2 247 974.35	
Transfert Bâtiment CESAme	0	2 428 627.80
16 Emprunts	1 626 792.00	1 616 000.00
165 Dépôts et cautionnements		1 000.00
45 Dépenses compte de tiers	287 347.93	0.00
040 Travaux en régie	455 781.18	203 638.27
041 Opérations patrimoniales	0	122 727.27
001 Résultat antérieur	1 555 283.01	
TOTAL	9 685 963.67	8 549 905.09

Dépenses d'Investissement par chapitre BP 2021



Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

La Culture :

Travaux Bâtiments Culturels et cultuels :	62 700 €
Eglise Notre Dame :	164 280 €

Le Sport :

Travaux Bâtiments Sportifs	217 000 €
----------------------------	-----------

L'Education :

Travaux dans les Ecoles Maternelles	40 000 €
Travaux dans les Ecoles Élémentaires	40 000 €
Balises d'alerte dans les écoles	45 000 €
Matériel informatique scolaire	50 000 €
Cour de l'école Labrunie	242 100 €

La tranquillité et la salubrité publiques :

Centre de Supervision Urbain pour la vidéo protection	50 000 €
---	----------

La citoyenneté :

Budget participatif	100 000 €
---------------------	-----------

Le Cadre de Vie :

Poursuite de l'OPAH	124 650 €
5ème tranche Accessibilité	140 000 €
Travaux Chemins Ruraux	40 000 €
Travaux rue Brissot	220 000 €
Participation voirie nouvelle VGA	214 000 €
Défense Incendie	5 000 €
Participation aménagement caserne SDIS	51 106 €
Transition Ecologique	459 648 €

Divers :

Logiciels informatiques	10 000 €
Matériel informatique	38 000 €
Mobilier	30 000 €
Eclairage Public, signalisation tricolore, TEPCV	125 600 €
Travaux Bâtiments divers	218 000 €
Travaux Economie d'Energie	80 000 €
Matériel de Transport	156 000 €
Ilot des Religieuses	148 000 €

Les Budgets annexes

Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 136 806.31 € et celle d'investissement à 92 977.41 euros.

La subvention du budget principal de 53 287.20 € (67 276.83 € en 2020) doit permettre de financer le remboursement de l'échéance d'emprunt 2021 (20 098.45 € en capital et 1 262.95 € en intérêts).

Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

➤ Section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 552 264.26 €. Le résultat de fonctionnement antérieur à reporter est de 289 218.26 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €
2016	=	254 964.27 €
2017	=	248 836.32 €
2018	=	250 851.78 €
2019	=	259 429.33 €
2020	=	247 014.16 €

Estimation prévue au BP 2021 = 247 000.00 €

Pour rappel, la production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000€.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 164 926.22 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (134 200.00 € en 2021), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (138 850.00 € en 2021).

Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

La section de fonctionnement s'équilibre à 222 924.35 € et celle d'investissement à 27 600.57 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 63 394.83 euros pour 2021 (182 704.71 € en 2020). Elle sera ajustée en fin d'exercice.

Budget annexe CESAme

L'économie collaborative et créative constitue aujourd'hui un enjeu en termes de développement d'activité, d'emploi et de lien social. Illustration de cette mutation, la Ville de Marmande a acquis les anciennes usines CESA, dans l'objectif de transformer ce site en un tiers lieu, un espace ouvert sur la ville et ses quartiers, propice aux pratiques collaboratives où différents acteurs se croiseront, créeront des dynamiques et travailleront ensemble.

Le nom CESAme, pour « Citoyenneté » - « Economie » - « Social / Solidarités » - « Arts » - « Marmande » - « Écosystème », résume bien l'ambition affichée, celle de rassembler dans un seul et même lieu différentes dynamiques permettant de faire rayonner la ville de Marmande sur des thématiques identitaires bien reconnues.

Carrefour d'échanges et de rencontres, laboratoire d'initiatives économiques, citoyennes, solidaires, artistiques, touristiques, numériques et de formation... CESAme aurait pour vocation de :

- Favoriser les relations entre les différents acteurs privés et publics
- Faire émerger de nouvelles initiatives ou pratiques, notamment économiques
- Création et animation d'une rock school

Face à cette diversité de projets, mais également de partenaires, il semble opportun de créer un budget annexe individualisant toutes les dépenses et recettes en matière de gestion du site CESAme, et d'assujettir de plein droit à la TVA cette nouvelle activité communale.

En effet, l'activité d'un tiers-lieu n'est pas une opération pouvant être rattachée à l'activité classique de services à caractère administratif, social, éducatif, culturel et sportif : cette activité est donc soumise de plein droit à la TVA.

Ce nouveau budget annexe se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à 211 821.86 € et celle d'investissement à 2 587 311.56 €.

L'essentiel des prévisions de **la section d'investissement** régularisent le transfert de l'actif et du passif de la structure immobilière nécessaire à l'activité et qui avaient été portés par le budget principal de la ville lors du démarrage du projet. Il s'agit de l'acquisition des bâtiments, des premiers travaux, de l'emprunt et des subventions déjà perçues.

Est également prévue une mission de définition de l'ouvrage par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cette mission est le préalable aux travaux de réhabilitation pour la mise aux normes et la rénovation du bâtiment principal.

Ces travaux, estimés à 1 800 000 €HT, et dont une subvention de l'Etat (FNADT) est déjà octroyée pour 600 000 €, seront inscrits lors d'une prochaine décision modificative sous forme d'AP/CP.

De même, le Campus des Formations, en cours de montage avec les différents partenaires, sera inscrit lors d'une DM.

Une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 164 228.90 €.